



Revenu de retraite libre d'impôt garanti la vie durant :

CELI CATÉGORIE PLUS^{MD} 3.0

Le potentiel du CELI Catégorie Plus 3.0

Le CELI est l'un des comptes d'épargne et de retraite les plus répandus au Canada. Bon nombre de Canadiens et de Canadiennes investissent les sommes de leur CELI dans un compte d'épargne à intérêt élevé. Cependant, les sommes de votre CELI pourraient vous permettre d'obtenir un rendement accru si vous optiez pour des placements à long terme dans des fonds distincts au moyen du CELI Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie.

Si vous investissez dans un CELI Catégorie Plus 3.0 dès aujourd'hui, vous pourriez tirer parti du boni annuel de 4 % sur le revenu de base¹ afin de générer votre revenu de retraite. Ainsi, à la retraite, vous aurez l'occasion de toucher un revenu mensuel garanti et prévisible aussi longtemps que vous vivrez². Ce revenu sera toujours protégé des baisses de marché et continuera de vous être versé même si la valeur de votre placement s'établit à zéro.

EXEMPLE
AU VERSO



¹ Le boni sur le revenu de base est crédité pendant les 20 premières années civiles du contrat Catégorie Plus 3.0, chaque année durant laquelle aucun retrait n'est effectué de Catégorie Plus 3.0. Il s'agit d'un montant notionnel qui n'a aucune valeur en espèces.

² Pourvu qu'il n'y ait aucun retrait excédentaire.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

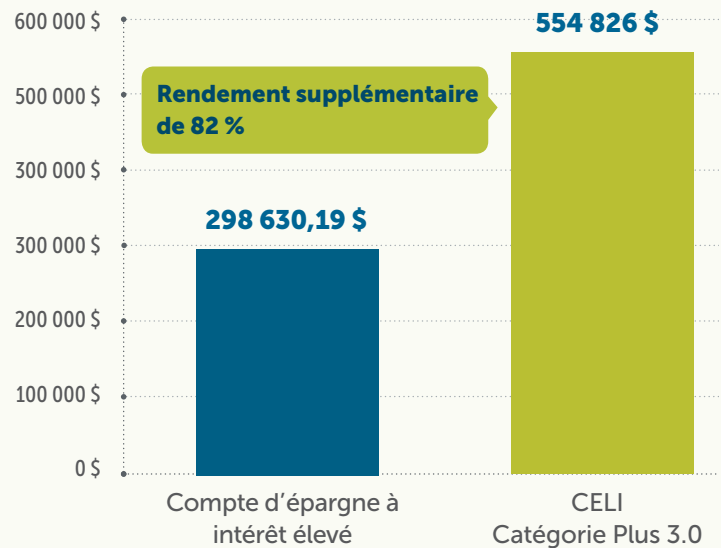


CELI Catégorie Plus 3.0 à l'œuvre

Jeanne et Michel sont tous deux âgés de 40 ans. Ils s'ouvrent chacun un CELI et y déposent 81 500 \$³, soit leur limite de cotisation à un CELI⁴. Jeanne investit cette somme dans un compte d'épargne à intérêt élevé par l'intermédiaire de sa banque, tandis que Michel opte pour Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie. Pendant les 25 années suivantes, chacun cotise 6 000 \$ par année à son CELI, soit sa limite de cotisation annuelle (en supposant que la limite reste inchangée tout au long de la période).

Lorsque Jeanne et Michel atteignent l'âge de 65 ans, la valeur de leur placement s'élève respectivement à 298 630,19 \$ et à 554,826 \$. Lorsque Michel prendra sa retraite, il touchera un revenu annuel garanti de 22 193 \$ la vie durant. Ce revenu est libre d'impôt et n'a aucune incidence sur l'admissibilité de Michel aux prestations fédérales qui sont fonction du revenu comme la Sécurité de la vieillesse.

Les valeurs citées sont hypothétiques, aux fins de l'illustration seulement, et ne doivent pas être considérées comme représentatives du rendement passé ou futur des placements. **Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.** Dans ce scénario illustrant le produit Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie, il est présumé que la répartition de l'actif est de 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % en actions, le taux de croissance annuel composé au cours de la période est de 6,03 %, aucun retrait n'a été fait et le boni sur le revenu de base est de 4 % chaque année. Des frais annuels de Catégorie Plus correspondant à 1,25 % du revenu de base ont été appliqués. Tous les taux de rendement sont calculés déduction faite des charges, des frais de gestion et des frais d'administration. Pour ce qui est du compte d'épargne à intérêt élevé, il est présumé que le taux de croissance annuel composé au cours de la période est de 1,50 %.



Catégorie Plus 3.0 : Revenu de retraite garanti la vie durant

Catégorie Plus 3.0 vous procure la paix d'esprit en garantissant que vous toucherez un revenu de retraite la vie durant⁵.



Faits saillants :

- Boni annuel de 4 % sur le revenu de base pour les 20 premières années civiles du contrat
- Montant de retrait viager (MRV) de 4 % à l'âge de 65 ans
- Possibilité de recevoir un revenu dès l'âge de 55 ans
- Placement minimal de 10 000 \$
- Possibilité d'accroître le revenu grâce aux réinitialisations automatiques annuelles du revenu⁶
- Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès⁷ de 75 %
- Réinitialisation automatique de la garantie sur la prestation au décès⁸ et du revenu de base tous les trois ans afin de cristalliser tout gain du marché
- Potentiel de croissance accru grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 80 %



Tirez le meilleur parti de votre CELI grâce à Catégorie Plus 3.0. Parlez-en à votre conseiller ou à votre conseillère dès aujourd'hui!

³ Source : Agence du revenu du Canada (ARC), selon les âges fournis à titre d'exemple. Il est présumé que les cotisations annuelles maximales à un CELI pour chaque personne sont de 5 000 \$ de 2009 à 2012, de 5 500 \$ de 2013 à 2014, de 10 000 \$ en 2015, de 5 500 \$ de 2016 à 2018 et de 6 000 \$ de 2019 à 2022, et qu'aucune cotisation n'avait été faite précédemment. ⁴ Source : ARC. ⁵ Un retrait excédentaire peut diminuer le montant du revenu de retraite garanti la vie durant. Le revenu de retraite garanti la vie durant est offert dès l'âge de 55 ans. ⁶ Le montant de retrait viager (MRV) augmente de 55 ans à 80 ans pour être ensuite nivelé. Calculé selon le revenu de base courant et le pourcentage de MRV correspondant à l'âge du rentier au 31 décembre de l'année civile suivante. ⁷ Ajustées proportionnellement en fonction des retraits effectués. ⁸ Jusqu'au 80^e anniversaire de naissance du rentier inclusivement.

Ce document est fourni à titre indicatif seulement. La brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du (de la) titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer. Les portefeuilles FPG Emblème Empire Vie investissent actuellement principalement dans des parts des fonds communs de placement Empire Vie. Le prospectus simplifié et d'autres renseignements sur chacun des fonds communs de placement sous-jacents sont accessibles sur le site de SEDAR au www.sedar.com ou au www.placementsempirevie.ca.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

INP-0056-FR-04/22

